



# COMMUNE DE NOVILLE

## CONTRAT DE LOCATION – COTTERD

Réservation

provisoire

définitive

DATE DE LA MANIFESTATION :

**La réservation provisoire est valable pendant 10 jours, passé ce délai et sans nouvelles de votre part, la réservation sera annulée.**

Nom de l'événement / raison sociale :

Coordonnées du locataire

Madame

Monsieur

Société

Responsable :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

NPA :

Ville :

E-mail :

N° téléphone privé :

N° téléphone portable :

Genre d'événement

Assemblée

Repas

Sport

Société locale

Autres, veuillez préciser : \_\_\_\_\_

Données de location et tarifs

Nous vous rendons attentifs aux points suivants :

Les tarifs facturés (locations, dégâts matériels) au locataire sont ceux en vigueur à la date de la signature du présent contrat.

Connexion WIFI

Souhaitez-vous une connexion Wifi ? :  OUI  NON

Si oui, pour combien de personne ? : \_\_\_\_\_

No IBAN pour remboursement



# COMMUNE DE NOVILLE

LE COTTERD - TARIFS				
SALLE		HABITANTS HORS COMMUNE	HABITANTS DE NOVILLE	NETTOYAGES
	JOURNÉE	frs 200.00	frs 150.00	par les locataires
	SEANCE	frs 80.00	frs 50.00	par les locataires
PARTICULARITÉS	<p><u>Le local est loué chaque jour. La clé est un badge magnétique programmé pour la durée de la manifestation (ex : une journée : 08h00 à 08h00 le lendemain matin).</u></p> <p>Une caution de Fr. 50.00 sera automatiquement facturée en sus et remboursée si le local est rendu propre et sans dégâts. <b>En cas d'annulation ou de non-restitution des clés, le montant de CHF 50. — sera conservé.</b></p>			
<b><u>Pour visiter la salle, prendre rendez-vous avec la Voirie : Mobile : 079-438 64 43</u></b>				

Les sociétés locales, associations, bénéficieront du tarif des habitants de Noville.

## Informations générales

Les réservations seront traitées pendant les heures d'ouvertures des bureaux, en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

Le locataire recevra une confirmation définitive du greffe municipal pour valider la réservation. **Le présent contrat de location et la réservation sont valables uniquement avec l'approbation de la Municipalité. En signant ce contrat, le locataire a bien pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.**

Lieu : ..... Date : ..... Signature du locataire : .....

Le présent document est à envoyer signé à la Commune de Noville, Greffe municipal, Le Collège 1, Case postale 56, 1845 Noville ou par e-mail ([info@noville.ch](mailto:info@noville.ch))

**Réservé à la Commune :**

Approuvé : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_